L'écho d'Argancy

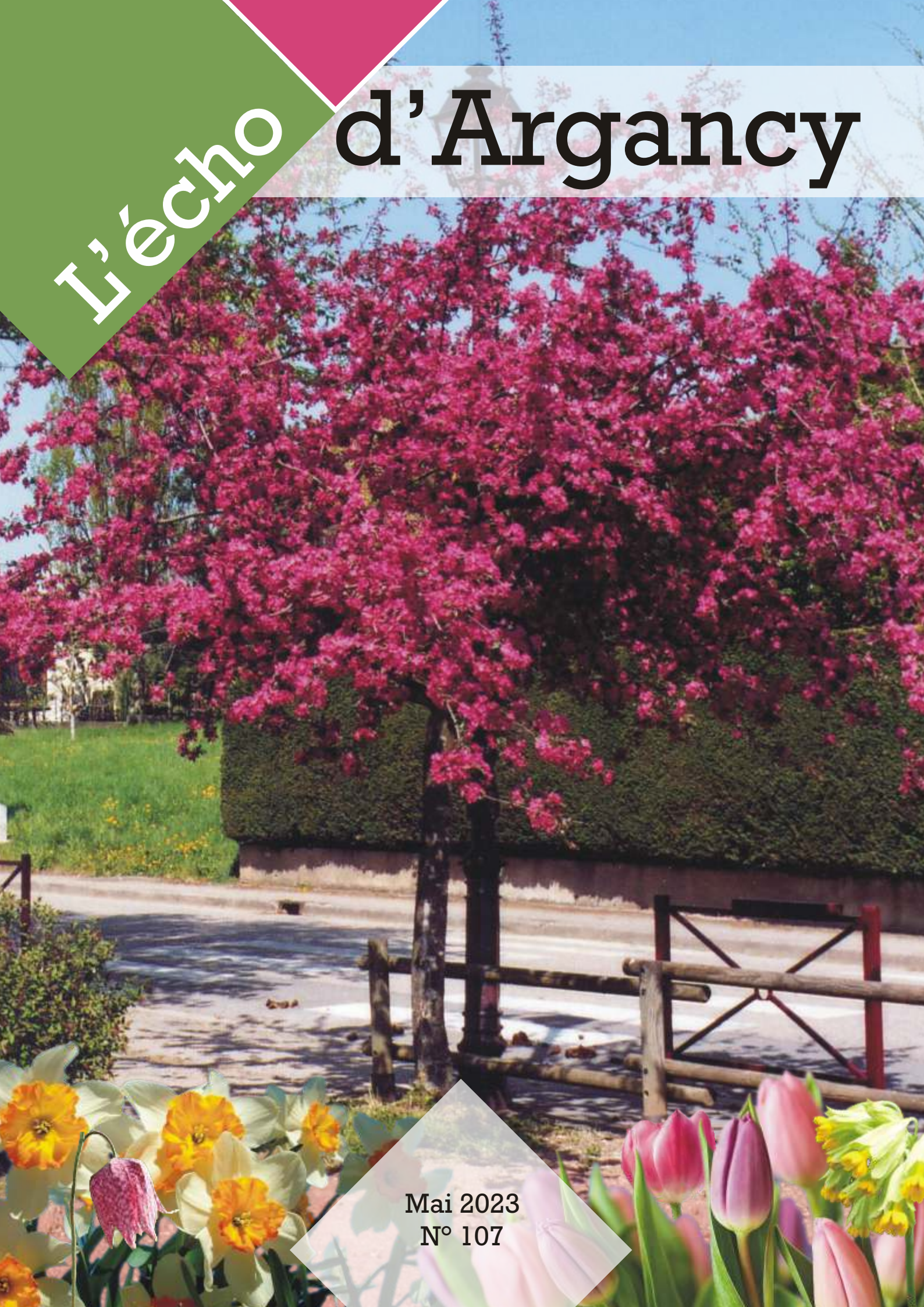

Mai 2023
N° 107

Sommaire

Jouons un peu !

A quelle date a été érigé le lavatorium communal ?

Question subsidiaire : combien de mot « eau » trouve-t-on dans ce bulletin ?

Un tirage au sort désignera le gagnant qui recevra une carte cadeau de 50 €.

Coupon réponse page 26.

Illiwap

Argancy compte désormais 694 utilisateurs !

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel.

Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

Notez :

Argancy

Beaucoup d'entre vous ne vont pas dans les paramètres du téléphone pour « accepter les notifications ». Sans cette action, celles-ci ne sont pas visibles.

Conseil municipal du 27 janvier 2023 4
Conseil municipal du 16 mars 2023 5
Conseil municipal du 6 avril 2023 7

Finances 10

Cadre de vie 12
Incivilités au cimetière
Règlement du cimetière

Les services techniques ont la parole 14
Nettoyage de printemps avec l'Interassociation

Travaux 16
Rénovation du lavoir d'Olgy

Connaissez-vous les agents communaux ? 17
Sophie Gérardin, bibliothécaire

Vivre à Argancy 18
Les 90 ans de Mme Grandcoin
Les bénévoles de la bibliothèque à l'honneur
Remise des prix des maisons fleuries
Maisons fleuries 2023 : c'est reparti
Réserve de sécurité civile
Formation de sécurité incendie
Collecte de sang
Le marché du jeudi
Trocs aux plantes
Fête nationale

Groupe scolaire 27
Diplôme de ski
Collecte des Restos du coeur
Carnaval
Mirabelle et ses amis

Bibliothèque 29
Les nouveautés de mars

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse 30
Week-end culturel

Sportifs à l'honneur 31
Deux champions de Moselle à la pétanque
Les Voiles de Metz-Olgy

Les associations ont la parole 32
Quad'neuf Argancy
Family Airsoft team 57

Environnement 34
La brève écolo

Rives de Moselle 36
Aides à l'amélioration de l'habitat
Horaires des déchèteries

Police municipale mutualisée 38
Opération tranquillité vacances
Mon ami le chien

A savoir 39

Urbanisme 42

Etat civil 43

Les beaux jours arrivent… et l'avenir

Le printemps est arrivé apportant avec ses bourgeons, ses premières fleurs, ses journées plus longues, le symbole fort de la puissance immuable de la nature. Il était temps après une période d'automne et d'hiver particulière risquant de nous plonger dans une mélancolie. Et pour cause ! Souvenez-vous : pas tout à fait sortis d'une crise sanitaire à rebondissements et vagues successives, nous avons été submergés par cette folie meurtrière où les drapeaux de couleur bleue et jaune sont convoités, emportant depuis plus d'un an une population tout entière.

D'une première crise qui a laissé des traces, une deuxième impacte d'autant le système économique mondial avec des répressions en cascade pesant sur tous les citoyens : inflation, hausse des prix, flambée du coût de l'énergie, risque de pénurie d'électricité…

La commune n'a pas été épargnée et il a été nécessaire de réagir, de s'organiser très vite face à des prix de l'électricité, comme du gaz, qui s'envolent, afin de traquer immédiatement et durablement la moindre économie. Alors, rapidement, la décision a été prise de réduire les périodes d'éclairage public et concomitamment de planifier, après études préalables, les travaux d'isolation thermique des écoles, le remplacement et l'isolation du toit du périscolaire, la modification des candélabres.

Sobriété et maîtrise de la facture énergétique demeurent donc dans toutes les têtes et permettront de maintenir, à terme, les capacités financières de la commune. Les comptes 2022 sont finalisés ainsi que le budget 2023 et il est évident que seule cette maîtrise des dépenses permettra de poursuivre nos projets comme la création d'un espace dédié à la jeunesse à Argancy, la réfection du city stade et de ses abords à Rugy et d'en prévoir bien d'autres dans les années à venir afin de répondre aux attentes de tous.

De plus, par la maîtrise énergétique qui se décline en nos actions spécifiques pour optimiser la performance des installations, nous limitons l'impact sur l'environnement : maîtrise de l'énergie et bilan carbone font bon ménage ! En nous adaptant tous à cette situation, nous agissons pour le climat donnant du sens à nos efforts !

Certes, le thème de résilience a le vent en poupe et ressort fréquemment un peu partout dans les médias, surtout après ces crises où nous avons dû faire preuve d'adaptation.

Résilients, il nous faudra l'être d'avantage, durablement face aux enjeux. Les défis individuels et ceux de la commune sont fixés et nous pouvons les aborder ensemble avec optimisme, positivisme et pragmatisme. A nous de les relever !

En vous souhaitant une très bonne lecture.

Laurent Arnoux
Conseiller municipal

Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps complet

Compte tenu de l'absence pour congé de longue maladie d'un agent des services techniques, il convient d'embaucher un nouvel agent d'entretien.

Mme le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er février 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : nettoyage et entretien des bâtiments communaux et gestion de la location de la salle des fêtes.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Mme le maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Mme le maire, de rajouter au tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liés à cet emploi.

Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent des services techniques en charge de la gestion de la salle des fêtes, il convient d'embaucher un nouvel agent.

Mme le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, 7 heures par semaine, à compter du 1er février 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : gestion de la salle des fêtes (location, entretien cuisine, gestion du stock vaisselle etc…).

Madame le maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Mme le maire, de rajouter au tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liés à ce poste.

Taxe d'aménagement

Lors du conseil municipal du 16 novembre 2022, Mme le maire informait les élus qu'à compter du 1er janvier 2022, les communes qui percevaient la taxe d'aménagement avaient pour obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité.

Mme le maire informe son conseil municipal qu'en application de l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupement de collectivités dont elles sont membres, a été supprimé.

Dès lors, il convient de procéder au retrait de la délibération prise antérieurement.
En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du retrait de la délibération citée ci-dessus.

Conseil municipal

Principales décisions
du 16 mars 2023

Création d'un emploi d'agent d'animation à temps partiel

Compte tenu de la mise en disponibilité d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles, il convient d'embaucher un nouvel agent. Mme le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, 28,5 heures par semaine, à compter du 1er avril 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation et de la petite enfance et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accompagnement des enfants à l'école maternelle et entretien du matériel pédagogique.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame le maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Mme le maire, de rajouter au tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liés à cet emploi.

Demande de subvention exceptionnelle du CYVM

M. Guy Neveux, adjoint au maire, responsable de la commission « association », informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention exceptionnelle du CYVM (Centre de Yachting à Voile de Moselle).

L'association a pour projet la réfection du vestiaire (rénovation des sanitaires, des douches féminines et des vestiaires pour accès PMR).

Le montant de la subvention souhaitée est de 15 512,00 €.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer cette subvention exceptionnelle à l'association sur présentation de facture et charge Mme le maire d'appliquer cette décision.

Demande de subvention pour la bibliothèque municipale

La commune procède à une demande de subvention au Président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 000,00 €, pour la remise à niveau des collections de base – communes de moins de 3000 habitants.

Pour que la demande soit recevable, la commune s'engage à porter cette subvention au budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée.

Contrat de prestation de service de fourrière avec la SPA

M. Patrick Spirckel, conseiller municipal, informe le conseil municipal que la SPA était liée depuis avril 2011 avec la ville de Thionville par délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière pour chats et chiens.

Les communes, dans le ressort géographique de Thionville, en bénéficiaient via une convention tripartite entre Thionville/SPA/collectivité jusqu'en septembre 2022.

Aujourd'hui, les communes doivent, à leur initiative, choisir la fourrière affiliée.

La commune souhaite poursuivre avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer un contrat de prestations de service de fourrière animale, sans ramassage ni capture, avec la SPA.

Remplacement et isolation de la toiture du périscolaire

Demande de subvention à la préfecture de la Moselle dans le cadre de sa programmation DETR/DSIL 2023.

M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter la préfecture de la Moselle, pour l'attribution d'une subvention concernant le remplacement et l'isolation de la toiture du périscolaire.

- coût des travaux : 30 690,12 € HT
- subvention sollicitée : 40 % du coût HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Demande de subvention au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert » pour l'attribution d'une subvention concernant le remplacement et l'isolation de la toiture du périscolaire.

- coût des travaux : 30 690,12 € HT
- subvention sollicitée : à leur convenance

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Ravalement de façade et isolation thermique du groupe scolaire

M. Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert » pour l'attribution d'une subvention concernant les travaux de ravalement de façade et isolation thermique du groupe scolaire.

- coût pour l'école maternelle : 84 325,43 € HT
- coût pour l'école primaire : 99 809,74 € HT
- subvention sollicitée : à leur convenance

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Vote du budget communal

Compte administratif 2022

1) Fonctionnement :
a) Recettes : 2 264 613,37 €
(1 727 716,64 – exercice 2022 + 536 896,73 – report 2021)
b) Dépenses : 1 323 698,52 €
Résultat (a-b) 940 914,85 €

2) Investissement :
a) Recettes : 807 941,49 €
(553 610,31 – exercice 2022 + 254 331,18– report 2021)
b) Dépenses : 1 099 669,01 €
Résultat (a-b) - 291 727,52 €

3) Restes à réaliser :
a) Recettes : 35 030,00 €
b) Dépenses : 252 119,67 €
Résultat (a-b) - 217 089,67 €

4) Besoin de financement :
(2) Résultat : - 291 727,52 €
(3) Report : - 217 089,67 €
Résultat (a+b) - 508 817,19 €

5) Résultat à reprendre au budget N+1
(en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement : 940 914,85 €
(4) Résultat besoin de financement : 508 817,19 €

Résultat (1-4) 432 097,66 €

Affectation du résultat

Report de fonctionnement (5) :
- **recettes de fonctionnement 432 097,66 €**

Résultat d'investissement (2) :
- **dépenses d'investissement - 291 727,52 €**

Le conseil municipal, constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **940 914,85 €** et décide d'affecter cette somme ainsi :

En réserve en investissement 508 817,19 €
Report en fonctionnement 432 097,66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2022 ainsi présentée.

Budget 2023

Mmes Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances et Marie-Christine Haller, secrétaire comptable, présentent le budget 2023.

Section de fonctionnement
- Dépenses prévues 2 148 074,66 €
  Dont virement à la section investissement 575 000,00 €
- Recettes prévues 2 148 074,66 €
  Dont excédent 2021 432 097,66 €

Section d'investissement
- Dépenses prévues 1 365 973,19 €
- Recettes prévues 1 365 97319 €

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité, le budget 2023 ainsi présenté, charge Mme le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy et remercie le travail accompli par Mme Marie-Christine Haller, adjoint administratif en charge des finances.

Taxes communales

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation :

- sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,20 %

Taxes foncières :

- sur les propriétés bâties : 23,30 %
- sur les propriétés non bâties : 36,77 %

Logements vacants depuis plus de deux ans

Mme le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale comme suit :

- taxe d'habitation : 9,20 %

Cette taxe entrera en application au 1er janvier 2024.

A noter

Comparatif des taxes communales au niveau départemental et national

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		
	National	Départemental	Argancy
Taxe foncière sur le bâti	38,28 %	31,72 %	23,30 %
Taxe foncière sur le non bâti	50,44 %	54,82 %	36,77 %
Taxe d'habitation	22,98 %	22,97 %	9,20 %

Emploi d'été

Mme le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Etude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien

La société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE) dont le siège social est situé à SAINT-CONTEST (14280) et les bureaux d'études à PARIS (75018), développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France.

Elle a réalisé un diagnostic technique au niveau de la commune d'Argancy et a identifié plusieurs secteurs présentant un potentiel de développement éolien.

Il a donc été proposé au conseil municipal une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la ommune d'Argancy.

Après discussion, le conseil municipal, par 1 voix pour, 1 abstention et 13 voix contre décide d'émettre un avis défavorable à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Argancy.

Subventions

M. Guy Neveux, adjoint au maire en charge des associations, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F	700,00 €
A.P.E.I.	1 400,00 €
Argancy pétanque	1 500,00 €
A.C.P.	800,00 €
• Prime exceptionnelle	3 000,00 €
Amicale des donneurs de sang	300,00 €
Amicale du personnel	4 600,00 €
Bootleggers	1 200,00 €
Comité de gestion	10 000,00 €
CYVM	2 000,00 €
Ecole Buissonnière	2 000,00 €
Familles rurales	300,00 €
Loisirs et partage	1 000,00 €
Quad 9	500,00 €
Tennis club Argancy	2 000,00 €
U.S. Argancy	3 000,00 €
Orchestre d'harmonie intercommunal	2 621,27 €
Ecole Intercommunale de musique et danse	11 112,74 €
TOTAL	48 034,01 €

Le conseil municipal accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2023.

Suite aux dernières dispositions légales, toute association n'ayant pas de numéro de SIRET ne peut prétendre à une subvention. Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2023 et charge Mme le maire d'appliquer cette décision.

Retrouvez l'intégralité des conseils municipaux sur les panneaux d'affichage et le site Internet de la commune : www.argancy.net

Le budget de fonctionnement de la commune en quelques chiffres

Les recettes en 2022

Produits des services et ventes — **47 872 €**
- Concessions cimetières, droits de voirie, droits de chasse, concession GRDF et UEM, bibliothèque, locations diverses, remboursement par le CIAS...

Impôts et taxes : — **1 267 513 €**
- Taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation CCRM, dotation de solidarité communautaire, FNGIR (remplacement de la taxe professionnelle), droit de mutation, taxe sur les pylônes électriques.

Dotation, subvention et participations — **146 453 €**
- Dotation solidarité rurale, FCTVA, subvention départementale et régionale, compensation des exonérations de taxes foncières.

Produits de gestion — **255 388 €**
- Produits des locations immobilières.

Produits financiers — **33 €**

Atténuation de charges — **10 173 €**
- Remboursement rémunération arrêt maladie.

Produits exceptionnels — **284€**

Total des recettes — **1 727 716 €**

Excédent antérieur — **536 897 €**

Total général — **2 264 613 €**

Les dépenses en 2022

Achats divers — **203 676€**
- Eau, gaz, électricité, fournitures diverses, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, livres...

Services extérieurs — **117 872 €**
- Entretien, maintenance, primes d'assurance...

Autres services extérieurs — **186 491 €**
- Honoraires, affranchissement, fêtes et cérémonies, publications, téléphone, nettoyage des locaux, transports collectifs, police municipale...

Impôts taxes et versements assimilés — **15 577 €**

Charge de personnel — **463 074 €**
- Salaires, cotisations sociales et frais assimilés

Atténuation de produits — **56 385 €**
- Contribution redressement des finances publiques
- Fond de péréquation des recettes fiscales

Autres charges de gestion courante — **252 458 €**
- Indemnités des élus, frais de mission, contribution aux organismes de regroupement, CIAS, subventions aux associations

Charges financières — **12 244 €**

Charges exceptionnelles — **437 €**

Opération d'ordre entre section Amortissements — **15 485 €**

Total des dépenses — **1 323 698 €**

En 2022, la différence entre les recettes et les dépenses montre un solde positif de 940 914 €

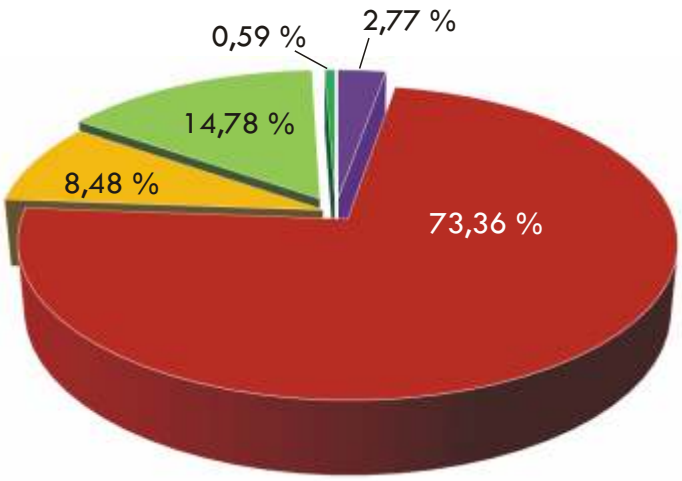

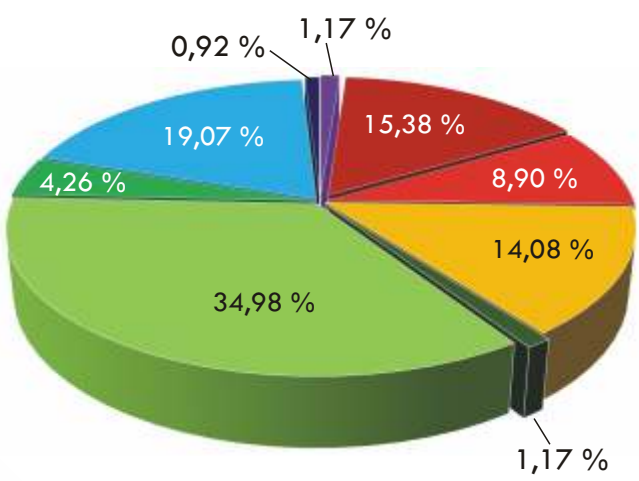

Les recettes prévisionnelles en 2023

Produits des services et ventes **17 550 €**
- Concessions cimetières, droits de voirie, droits de chasse, concession GRDF et UEM, bibliothèque, locations diverses, remboursement par le CIAS...

Impôts et taxes : **1 254 527 €**
- Taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation CCRM, dotation de solidarité communautaire, FNGIR (remplacement de la taxe professionnelle), droit de mutation, taxe sur les pylônes électriques.

Dotation, subvention et participations **137 900 €**
- Dotation solidarité rurale, FCTVA, subvention départementale et régionale, compensation des exonérations de taxes foncières.

Produits de gestion **303 000€**
- Produits des locations immobilières.

Atténuation de charges **2 000 €**
- Remboursement rémunération arrêt maladie.

Produits exceptionnels **1 000 €**

Total des recettes **1 715 977 €**
Excédent antérieur **432 097 €**
Total général **2 148 074 €**

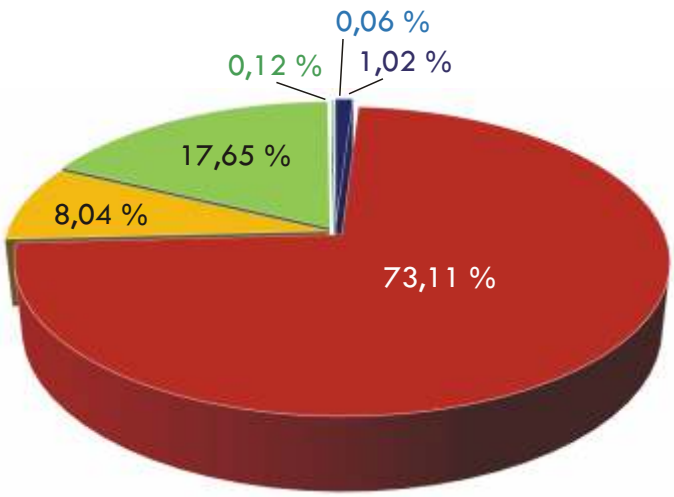

Les dépenses prévisionnelles en 2023

Achats divers **322 000 €**
- Eau, gaz, électricité, fournitures diverses, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, livres...

Services extérieurs **174 000 €**
- Entretien, maintenance, primes d'assurance...

Autres services extérieurs **184 000 €**
- Honoraires, affranchissement, fêtes et cérémonies, publications, téléphone, nettoyage des locaux, transports collectifs, police municipale...

Impôts taxes et versements assimilés **18 000 €**

Charge de personnel **510 000 €**
- Salaires, cotisations sociales et frais assimilés

Atténuation de produits **66 000 €**
- Contribution redressement des finances publiques
- Fond de péréquation des recettes fiscales

Autres charges de gestion courante **266 000 €**
- Indemnités des élus, frais de mission, contribution aux organismes de regroupement, CIAS, subventions aux associations

Charges financières **11 126 €**
Charges exceptionnelles **4 048 €**
Opération d'ordre entre section **17 900 €**
Amortissements

Total des dépenses **1 573 074 €**
Virement en investissement **575 000 €**

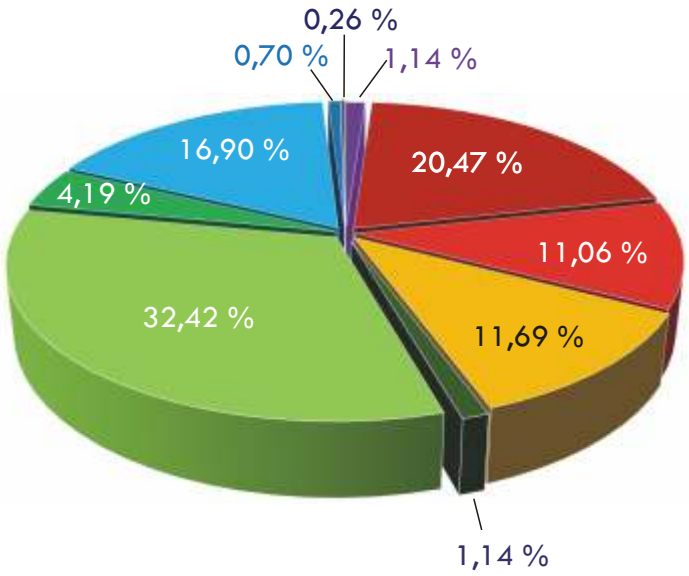

Incivilités au nouveau cimetière

Des personnes peu scrupuleuses se sont permises de couper les branches d'un arbre, de manière anarchique, sans aucune autorisation et ont jeté les branches de l'autre côté de la haie de lauriers, sur un terrain privé, sans gêne aucune. Où va-t-on ?

S'il y avait une gêne, il suffisait de le signaler en mairie. Devant ce fait accompli, pour essayer de donner un équilibre et une certaine harmonie à cet arbre qui n'avait rien demandé, il a été nécessaire de rafraîchir sa couronne.

« La nature est l'écrin éternel de la Vie »
Kheira Chakor

Le règlement du cimetière n'est pas respecté

Le règlement du cimetière, pourtant affiché à l'entrée et dont chacun peut prendre aisément connaissance, n'est pas respecté.

Au niveau des colombariums, certaines familles se sont appropriées les plages communes, posant toutes sortes d'objets complètement disparates, ce qui n'est pas autorisé et dénature la décence des lieux.

Respecter les sépultures des uns et des autres fait partie du bien-vivre ensemble ; les objets que vous déposez et que vous aimez, ne sont pas forcément du goût de l'ensemble des familles. Alors, il est demandé à chacun de faire l'effort de respecter le règlement.

« Le respect mutuel est le fondement de la véritable harmonie »
Dalaï Lama Tenzin Gyasto

Rappel de quelques règles concernant les columbariums

Chaque case est prévue pour contenir quatre urnes maximum (suivant le modèle).

L'épitaphe est gravée sur la plaque de marbre de la case attribuée au concessionnaire, avec la possibilité d'apposer sur celle-ci, un vase à fleurs selon le modèle reproduit à titre d'exemple, ci-contre.

Ces columbariums sont faits de cases successives communes et il est souhaitable que chacun respecte les lieux, sans poser de plaques, objets ou fleurs sur les espaces plans.

Seuls des pots de fleurs fraîches, au pied de chaque columbarium peuvent être tolérés.

Cet espace étant commun, un minimum de sobriété et d'harmonie s'impose. A chaque famille de respecter le règlement.
En cas de non respect, la commune se réserve la possibilité de faire enlever par les services techniques tout objet encombrant les espaces plans.

Comment utiliser les bacs à compostage du cimetière

Dans le cadre de la gestion et de la valorisation de vos déchets, des composteurs sont, depuis quelques années, mis à votre disposition au cimetière.

Fleurs fanées, feuilles mortes, petits branchages, carton et papier kraft peuvent être déposés dans des composteurs installés à cet effet. Complété par l'apport de déchets de tonte et d'entretien des espaces verts, le compost sera ensuite utilisé comme engrais par les services techniques de notre commune pour enrichir le sol des massifs dans le cadre de futures plantations.

Malheureusement, lorsque nos services techniques vident ces bacs, il est récurrent d'y retrouver les déchets plastiques, pots, plaques, mousse synthétique et fleurs artificielles. Nous rappelons que ces déchets doivent être déposés dans les containers situés à la sortie du cimetière.

Merci de respecter ce tri ! Non seulement vous contribuerez ainsi à l'embellissement de votre village mais vous respecterez le travail de nos agents techniques.

Merci pour eux !

Les consignes sont affichées sur le composteur

Composteur du cimetière

Poubelles pour les déchets autres que végétaux

En résumé

Le service technique a la parole

L'Inter association et la mairie d'Argancy, partenaires pour le nettoyage de printemps !

Certaines communes profitent de l'arrivée des beaux jours pour organiser le nettoyage de printemps mobilisant citoyens, associations, conseil municipal, service technique...

Samedi 25 mars 2023, les habitants de la commune d'Argancy ont été appelés à enfiler leurs bottes, gants et gilet de sécurité pour ce grand nettoyage.

Une cinquantaine de personnes ont consacré une matinée au ramassage et au tri des ordures qui se sont accumulées dans différentes zones. Le nettoyage s'est terminé par un repas convivial, à la salle multiactivités, offert par la municipalité.

Cette action, à la fois ludique pour les enfants et écologique, permet de se retrouver pour partager un moment de convivialité consacré à la collecte de nombreux déchets abandonnés aux abords des structures municipales, des sites à préserver et de lieux de promenade.

La propreté rurale représente un effort permanent ainsi qu'une grande préoccupation pour notre village.

Le service technique de la commune est fortement mobilisé pour la propreté de celui-ci. Ils remédient souvent aux actes d'incivilité qui démarrent par un bout de papier, un mouchoir en papier, un mégot, une crotte de chien sur un trottoir.

L'objectif est de faire prendre conscience que chacun est acteur au quotidien de son environnement et de sa qualité de vie et qu'un peu de civisme facilite le vivre ensemble.

Nous voulons en profiter aussi, pour appeler à la vigilance de nos écoliers. De trop nombreux déchets sont encore jetés dans la cour de l'école. Parfois par manque de respect, mais aussi le plus souvent involontairement (papiers qui tombent de la poche, charriés par le vent...). De nombreuses poubelles sont disposées dans la cour et aux abords de l'école.

Les agents de la mairie passent beaucoup de temps, chaque semaine, à vider, trier, sortir et rentrer ces poubelles.

Alors ne gâchons pas ce travail à cause de quelques étourdissements.

« Ne jetez pas vos déchets mais juste vos mauvaises habitudes. »

Le service technique d'Argancy
Rémy, David, Johan, Arielle

Sacs d'amiante : le coût de l'enlèvement, aux frais du contribuable, s'élève à minima à 3000 €.

Equipe d'Argancy - Olgy

Equipe de Rugy

5 bonnes raisons de ramasser les déchets :

- Prendre conscience du problème
- Sensibiliser un maximum de monde en étant acteur/actrice et non spectateur/spectatrice
- Préserver nos écosystèmes
- Passer un moment humain et convivial
- Montrer l'exemple

Après l'effort, un réconfort bien mérité. Un grand merci à tous ces « courageux » pour leur implication pour que Dame Nature soit préservée.

Après cette belle journée, nous retiendrons essentiellement le bel investissement des uns et des autres, la convivialité autour de ce phénomène de société, les belles paroles de cyclistes et de promeneurs à l'endroit des ramasseurs les « félicitant pour ce qu'ils faisaient », cela balayant très vite les critiques pouvant être adressées de manière parfois virulente et gratuite par certains administrés quant à des déchets déposés par devers nous sur le ban communal dont il faut le rappeler, une bonne partie est situé à l'abri des regards permettant aux personnes peu scrupuleuses de commettre leurs méfaits.

Le lavoir va retrouver son aspect d'antan

15 bénévoles, (12 hommes et 3 femmes) ont répondu à l'appel lancé par la commune début mars 2023 pour redonner à cet ancien lavoir érigé en 1842, son aspect d'origine.

La première phase de l'opération a débuté avec la remise à nu du bâtiment. Puis, le nettoyage des abords envahis par la végétation a révélé l'escalier d'accès au lavoir depuis le haut d'Olgy lequel va lui aussi, de fait, subir un bon « lifting ».

Des figures anciennes de la commune ne manquent pas, elles aussi, d'amener leur connaissance quant au captage de la source dont la circulation d'eau dans les gèves (bacs de lavage et abreuvoir)avait été mise à une certaine époque, pour des raisons ignorées, « hors service ».

Dans nos prochains numéros, vous pourrez suivre l'évolution de ce chantier participatif.

D'ores et déjà, que tous ces bénévoles, intéressés par le patrimoine communal, soient remerciés pour leur implication dans ce projet de réfection.

Avant

Après

« Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin »
Proverbe africain

Après

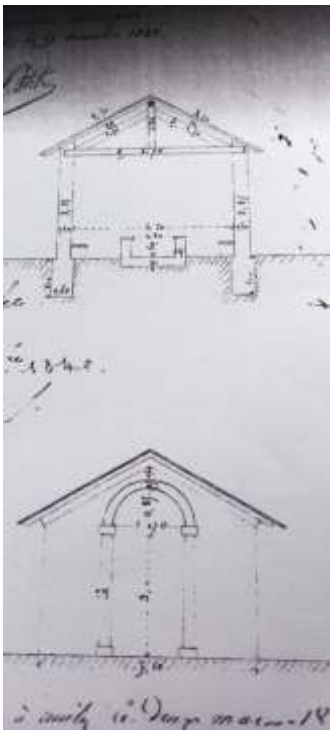

Connaissez-vous les agents au service de notre commune ?

Sophie Gérardin : le goût des livres et surtout du public

Responsable de la bibliothèque depuis plus de 15 ans, Sophie a intégré les nouveaux locaux depuis une dizaine d'année. Elle en est la responsable. C'est aussi Sophie qui a pris en charge l'agencement des lieux. Elle veille aussi au renouvellement permanent des livres, en autonomie, puisque c'est elle qui connaît le mieux les goûts des usagers de notre bibliothèque.

On pourrait croire que son travail s'arrête là… et bien non, elle est en recherche continuelle d'animation (escape game, jeux, etc…). Elle est, bien sûr, soutenue par l'équipe municipale dans ses projets et ses propositions.

Mais, c'est encore elle, qui en parle le mieux :

« Depuis plus de 15 ans, je suis responsable de la bibliothèque municipale.

Ce qui m'anime le plus dans mon métier, c'est la relation avec les usagers et les partenaires qui m'aident à mettre en place l'outil culturel à portée de main. Mais il ne suffit pas d'aimer lire pour être bibliothécaire ! Ce préjugé est toujours le même dans la tête des gens.

La bibliothécaire doit se sentir à l'aise avec tous les publics, petits et grands, et être un animateur de la vie locale. Certes, j'accueille les usagers, j'enregistre les prêts et prodigue des conseils de lecture. Toutefois, en dehors des heures d'ouverture, le travail ne manque pas ! Je vous l'expliquerai dans un prochain article ! »

STOP INFO

Emplois d'été

Mme le maire a obtenu l'autorisation, à l'unanimité du conseil municipal, d'embaucher les jeunes du village âgés de 18 ans à 25 ans, dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Date limite de dépôt des CV de candidatures :

31 mai 2023.

90 ans de Mme Grandcoin

Mme Carlina Grandcoin, née le 18 janvier 1933, est une nouvelle nonagénaire habitant à Rugy.

Comme il se doit, elle a été mise à l'honneur et a reçu toute l'attention que mérite son arrivée dans le cercle des nonagénaires de notre commune.

Félicitations à elle et encore beaucoup de belles années, entourée de tous les siens.

14 janvier 2023

Remise des prix des maisons fleuries

Les lauréats

1er prix :	Bernard Michel	100 €
2e prix :	Philippe Mangeat	80 €
3e prix :	Josyane Seiler	60 €
4e prix :	M. et Mme Alconada un livre sur les plantes	
5e prix :	M. et Mme Kirch-Moerschel un livre sur les plantes	

Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire a remis les prix des maisons fleuries. Cette cérémonie a été clôturée par un apéritif dînatoire offert par la municipalité.

Merci à : Marie-Claire, Denise, Marie-Christine, Chantal, Liliane, Tiziana et Marie-Ange qui composent le jury des maisons fleuries.

Extrait du discours de Marie-Ange Hennequin

« C'est un honneur pour moi de vous accueillir en mairie pour vous signifier combien votre action, au niveau du fleurissement, est importante pour notre commune, qui, avec ses deux fleurs, est fière d'être reconnue comme commune fleurie.
[...] Les services techniques font un travail considérable mais, aussi professionnels soient-ils, les seules mains vertes de nos agents ne suffisent pas à mettre la commune en beauté. Ce sont toutes vos contributions individuelles qui s'additionnent pour rendre nos villages plus beaux et plus attractifs.
[...] Pour la majorité d'entre vous ici présents, jardiner est un loisir. Vous n'avez aucune obligation de résultat mais vous y mettez du coeur et cela se voit. »

Maisons fleuries 2023 : c'est reparti !

Cette année, le comité des maisons fleuries arpentera de nouveau les rues de nos villages afin de noter les maisons pour lesquelles le fleurissement reste significatif et que l'ensemble reste harmonieux.

Il sera, comme l'année passée, ouvert à l'ensemble de la population du village, vous n'aurez pas à vous inscrire. Le nombre de primés sera identique à l'année précédente : 5 maisons se verront remettre un prix en fonction des notes attribuées par le jury.

Une attention particulière sera portée sur le fleurissement qui devra être en harmonie avec le thème de nos ateliers techniques. Cette année, le thème retenu par nos services techniques est le thème de **l'école**. Le rapprochement avec ce thème pourra vous apporter des points bonus.

Et, pour respecter les efforts écologiques de chacun, une attention particulière sera apportée sur les plantations peu gourmandes en eau et les plantes vivaces.

La nature vous interpelle, vous aimez les fleurs, les plantes et vous avez la main verte ?

Alors, à vos outils de jardinage

Des bénévoles au côté de Sophie Gérardin pour faire vivre la bibliothèque

Lilane Zannol, Dominique Truttmann, Guy Neveux adjoint au maire, Brigitte Gerbès, Marie-Ange Hennequin, Sophie Gérardin. Sylviane Freyne, absente de la photo est elle aussi une bénévole assidue.

Le 2 février dernier, la municipalité a réuni les bénévoles de la bibliothèque pour les remercier de leur implication.

Ouverte depuis 2014, sa fréquentation ne cesse d'augmenter. Plus de 6000 livres sont répertoriés et diverses animations sont proposées par Sophie, la bibliothécaire, avec l'aide de bénévoles.

Brigitte s'occupe de la communication, des affiches, des tracts et apporte son aide aux ateliers lors de périodes comme Noël par exemple.

Sylviane anime des jeux de société pour les 3 à 6 ans : une tranche d'âge qu'elle affectionne particulièrement. Elle organise deux séances, une fois par mois le mercredi de 14h à 15 h et de 15h à 16h.

Dominique propose ses « petites histoires » destinées aux enfants de 3 à 8 ans. La séance se termine par un goûter qui rencontre un grand succès. Elle est également à l'initiative des boîtes à livres du village. La première se situe devant le groupe scolaire et la seconde, place des Vignerons à Rugy.

Liliane, avec son cercle de lecture, rassemble huit lectrices qui partagent leur passion pour la lecture de 14h à 16 h un mardi par mois.

« La gestion du temps pour les autres et pour soi, permet de donner vraiment un sens à sa vie. »

Joël de Rosnay

Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) : à quoi sert-elle ?

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un outil de mobilisation civique, instaurée par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 et transcrite dans le code de la sécurité intérieure (Articles L724-1 et suivants). Elle est créée par délibération du conseil municipal, à la demande du maire. La réserve est constituée de citoyens volontaires et bénévoles, qui apportent leur concours aux services municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

La participation des volontaires opérationnels s'effectue sur la base du volontariat pour une période de 5 jours maximum, pouvant aller jusqu'à 15 jours sur l'année. La durée de l'engagement est fixée à un an renouvelable à la demande du bénévole.

La sécurité civile d'Argancy est composée de :

Alain Hottier
Albert d'Amato
Danièle Reymond
Gilles Censi
Pascal Etienne
Robert Hermet

Le 2 février 2023, les membres de la sécurité civile ont signé la convention avec la municipalité.

De gauche à droite au 1er plan : Pascal Etienne, Alain Hottier, Gilles Censi
au 2e plan : Mme Dal Céro et M. Bernez de Rives de Moselle, Albert d'Amato, Danièle Reymond et Patrick Spirckel, conseiller municipal.

Robert Hermet

Merci à eux pour ce bel investissement citoyen !

Quelles sont les missions confiées ?

Elles pourront être, à titre d'exemples, les suivantes :

- L'information préventive des populations face aux risques,
- Le recensement des personnes dépendantes à mobilité réduite ou médicalement assistées,
- Le répertoriage des ressources, notamment en alimentation, couvertures, habits,
- La participation aux exercices,
- La reconnaissance, le repérage et l'évaluation des besoins liés à l'événement dans les quartiers,
- L'information, liée à l'événement, des populations (informations générales, consignes),
- L'accueil des personnes dans un centre d'hébergement,
- La distribution de ravitaillement sur site,
- Le soutien et le réconfort des populations concernées par un événement,
- L'aide aux sinistrés suite à l'événement (orage, tempête, etc…),
- L'aide aux démarches et formalités administratives (déclaration assurance, remplacement de papiers, expertise, …)
- L'assistance aux personnes dépendantes (à mobilité réduite ou médicalement assistées),
- L'aide au relogement massif,
- L'appui logistique des missions suivant les compétences professionnelles,
- La surveillance de sites particuliers (observation des cours d'eau en cas de crue, participation à des rondes destinées à prévenir de pillage d'habitations évacuées, surveillance des ouvrages de protection (digue…),
- Participation au rétablissement post accidentel des activités.

Ces missions ne seront pas exhaustives et pourront évoluer selon l'engagement, les formations et les situations auxquelles la commune pourrait être confrontée.

Les membres de la sécurité civile ont bénéficié d'une formation théorique ainsi que d'une formation sur le terrain avec, notamment, la question des innondations et le rôle du mur dans leur prévention.

Formation sécurité incendie

Le 22 mars, l'ensemble du personnel communal ainsi que les enseignantes ont bénéficié d'une formation sur la sécurité incendie.

Regroupés dans les ateliers municipaux, les participants ont appris les premiers gestes pour combattre un départ de feu.
Chaque feu est différent et ne s'éteint pas avec n'importe quel extincteur. Les participants ont pu manipuler le matériel mis à leur disposition, rien ne vaut la pratique et l'entraînement pour réagir efficacement.

Ces connaissances sont précieuses même si personne ne souhaite réellement les mettre en application !

Collecte de sang du 22 mars à Argancy

Stéphanie d'Olgy, 1er don, entourée du comité des Donneurs de sang de la rive droite

Sur la base des résultats de l'année passée, l'objectif était fixé à 66 poches. 50 donneurs se sont présentés pour 46 prélèvements réalisés. Un résultat qui confirme la tendance actuelle sur de nombreuses collectes. Si la baisse de la mobilisation est inquiétante, les membres de l'amicale ne baissent pas les bras et ont de bonnes raisons de satisfaction. En effet, 6 personnes se sont présentées pour un premier don, 4 ont pu effectivement donner leur sang. Parmi elles, Stéphanie qui a reçu le lot du tirage au sort des mains de la Présidente de l'amicale.

Prochaines collectes

17 mai	Espace 17 Ennery 15h00 - 19h00
26 juillet	Centre culturel Montrequienne 15h30 - 19h00
25 septembre	M.J.C. Ay-sur-Moselle 15h30 - 19h00
21 novembre	Salle polyvalente intercommunale de Flévy 15h30 - 19h00

Deux sœurs mobilisées pour un premier don

Emilie de Rugy et Aurélie d'Argancy, se sont donné rendez-vous pour un premier don. Beau moment de générosité. Merci.

Merci à tous ces généreux donateurs !

Le marché du jeudi

En 2020, un pangolin passe par la Chine avec dans ses bagages un virus au nom barbare de « SARS-CoV-2 ».

Et voilà, le monde se retrouve confiné, adieu ciné, restos et spectacles, bonjour restrictions et attestations de sorties. Faire ses courses relève désormais d'une épreuve. La municipalité d'Argancy a décidé alors de proposer à ses habitants une offre de proximité en mettant en place un marché hebdomadaire.

Les débuts ont été timides avec seulement trois commerçants dont Noëlle Charrette, bouchère-charcutière, qui s'est chargée de l'organisation et du développement du marché. Au fil des mois, le groupe a évolué, certains sont partis et d'autres sont arrivés.

Aujourd'hui, c'est une équipe de 8 personnes qui vous proposent chaque jeudi matin de 8 h à 12 h sur le parking de la salle des fêtes, des produits locaux et de qualité dans une ambiance sympathique.

Venir au marché, c'est bien plus que faire ses courses. C'est avant tout un moment convivial d'échange et de rencontre. C'est aussi parler avec des commerçants et des producteurs locaux qui vous proposent de remplir vos paniers de produits bons pour votre santé. Des passionnés, heureux de partager leurs connaissances et qui aiment vous faire découvrir des aliments de saison que vous n'avez peut-être jamais goûtés. Ils vous expliqueront leurs pratiques de production ou de transformation.

Et puis, faire son marché, c'est aussi un geste éco-responsable. D'après les études, un repas moyen voyage 1500 km pour arriver dans votre assiette ! Pensez à toutes les ressources utilisées dans ce processus.

Le marché, c'est bon pour la planète !

Alors, venez les rencontrer et surtout n'oubliez pas votre sac à provisions réutilisable et votre sourire !

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, les commerçants proposent aux habitants de la commune une livraison gratuite groupée de leurs produits après le marché.

Voici les étals de produits que vous trouverez sur votre marché....

Chez Noëlle, qui vous propose une large gamme en boucherie charcuterie. Toutes les viandes et préparations charcutières de Noëlle sont d'origine française.

Les œufs frais de la ferme, avec **Claudine** qui élève ses poulettes à **La Ferme de Mancourt** à Ennery.

Bienvenue **Chez J.P.,** le traiteur réunionnais qui vous prépare rougail de saucisses, carry de poulet et toutes les spécialités culinaires dépaysantes de son île natale.

Le Fumoir de Fleury, avec **Coline,** spécialiste de la salaison et du fumage. Vous trouverez dans son petit chalet saumon, truite et viandes fumées dans son fumoir à Fleury mais aussi du foie gras, des rillettes de saumon....

Le Rucher d'Elisa, avec **Christelle,** apicultrice à Olgy, qui propose les variétés de miels produits par ses abeilles ainsi qu'une gamme de spécialités fabriquées avec des produits de la ruche (propolis, pollen...)

Dominique, votre maraîcher des **Serres Préaux** de Maizières-lès-Metz, vous offre un large choix de fruits et légumes de saison et également de belles fleurs pour égayer vos balcons et jardins.

Chris Epicerie, avec votre fromagère **Christelle** d'Ars sur Moselle chez qui vous trouverez des fromages et des spécialités laitières des producteurs de notre région.

L'ami Campagnol et **Julien** avec ses huiles et farines artisanales produites à Malroy.

Cette liste n'est pas exhaustive, il reste encore de la place pour accueillir de nouveaux commerçants.

La mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements sur les conditions d'accès au marché.

Troc aux plantes

Dimanche 16 avril, le comité des Maisons Fleuries a organisé son traditionnel Troc aux plantes à Rugy.

Le principe de ce TROC est d'échanger « gratuitement » ses plants, graines, boutures, semences pour acquérir de nouvelles variétés de végétaux. Il a aussi pour objectif d'animer, de mettre en relation toutes celles et ceux qui s'intéressent aux plantes et à l'environnement, de créer du lien, des échanges. La pâtisserie et le café étaient offerts.

L'après-midi a été animée par les allées et venues de mains vertes en quête de plants et semences. Nous pouvons juste regretter de n'avoir rencontrer que peu d'habitants de nos villages.

Fête Nationale

Vite, à vos agendas !

Feu d'artifice du 13 juillet 2023 (partenariat entre les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery).

Cette année, c'est la commune d'Ay-sur-Moselle l'organisatrice du feu d'artifice du 13 juillet 2023.

Un ramassage par bus des habitants des communes participantes est prévu.

Surveillez vos boîtes aux lettres où des flyers d'information vous seront distribués en temps et en heure.

Coupon réponse à découper et à remettre en mairie

A quelle date a été érigé le lavatorium communal ?

Réponse : .....

Combien de mot « eau » trouve-t-on dans ce bulletin ?

Réponse : .....

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Téléphone .....

Courriel .....

Groupe Scolaire

Les transports en bus des sorties ski pour l'année scolaire ont coûté 1 470 € à la commune.

Diplôme de ski

Vendredi 27 janvier, les élèves de grande section de maternelle ont invité leurs parents, Mme le Maire et son 1er adjoint à venir assister à la remise de leur diplôme de ski. Les moniteurs de ski ont également répondu présent à cette invitation.

Cette manifestation est venue récompenser un travail sérieux d'apprentissage de sept séances, organisé par l'enseignante au SnowWorld d'Amnéville avec le soutien financier de la municipalité.

Intimidés, mais néanmoins très fiers, les élèves ont d'abord écouté un petit discours de félicitations de Jean-Louis et Gaston, les moniteurs bénévoles du Ski Club d'Amnéville, relatant non seulement leurs progrès accomplis, mais également leur engagement tout au long des séances.

Pour les remercier de leur présence, de leur encouragement et soutien à chacune des séances de ski, les élèves avaient préparé à leur intention un petit cadeau souvenir.

Un goûter bien mérité est venu ponctuer cette cérémonie.

Collecte des Restos du Coeur

La collecte des Restos du Coeur organisée par l'Inter association a permis de récolter 300 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène et 370 €. Merci aux généreux donateurs qui, par leurs dons, ont permis d'apporter de l'aide et du réconfort à ceux qui souffrent de la précarité. .

Carnaval

C'est par une belle matinée ensoleillée que tous les élèves de l'école maternelle, déguisés et maquillés, se sont retrouvés dans les rues du village pour un défilé carnavalesque.
Un bon goûter confectionné par les mamans, leur a donné l'énergie et l'enthousiasme nécessaires pour leur petit périple.
Leurs pas les ont conduits sur la place de la mairie où ils ont été accueillis par quelques familles et Mme le Maire, en personne.
Après les traditionnelles photos et une petite farandole, un joyeux lancer de confettis a conclu cette sympathique manifestation.

Les élèves de l'école élémentaire déguisés eux aussi, ont fait une cavalcade dans les rues du village. Cette sortie s'est terminée par un superbe goûter offert par les parents.

Mirabelle et ses amis

Tous les élèves de la maternelle ainsi que leurs camarades du C.P. et du C.E.1 ont eu la chance de découvrir l'histoire de Mirabelle qui doit fêter son anniversaire en compagnie de ses amis, les animaux de la ferme.

Mais une rumeur venant de la forêt agite toute la maisonnée, un animal venu d'une autre contrée semble vouloir trouver refuge chez Mirabelle…

Dans ce spectacle présenté par la Compagnie des Trois Chardons, il était question de tolérance et d'acceptation de la différence.

Cette représentation qui a eu lieu dans les locaux de l'école maternelle a été intégralement financée par la municipalité.

Bibliothèque

Horaires d'ouverture
Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 14h00-19h00
Vendredi : 15h30-18h00
Bibliothèque municipale d'Argancy

Venez vite découvrir les nouveautés de mars 2023 !

Romans policiers

Petite Sale - Louise Mey
A qui la faute - Ragnar Janasson
L'appel du néant - Maxime Chattam
L'égnime de la stuga - Camilla Grebe
Panique en Armorique - Dominique Sylvain
Le chant du silence - Jérôme Loubry
Les disparus de Blackmore - Henri Loevenbruck
La dernière maison avant les bois - Catriona Ward
La Capture - Nicolas Lebel

Romans

Plus jamais sans moi - Maud Aankaoua
Un abri de fortune - Agnès Ledig
A tout jamais - Colleen Hoover
Le silence et la colère - Pierre Lemaitre
Ceci n'est pas un fait divers - Philippe Besson
Borgo sud - Donatella Di Pietrantonio
Les pionnières - Anna Jacobs
Le rêve brisé - Marie Antoinette Dupuy
Béni soit le père - Rosa Ventrella

Romans en format poche

Blizzard - Marie Vingtras
Retrouve-moi - Lisa Gardner
Ce qu'elles disent - Miriam Toews
Le mystère Soline T1 et T2 - Marie Bernadette Dupuy

Romans jeunesse

Quatre soeurs à cheval ***
Ma vie, mes copines T1 ***
Jurassic world T3, T4, T5 ***
Bienvenue au refuge T1
Idéfix et les irréductibles T1
Pokémon T1, T2, T3
J'apprends à lire :
- ***Le retour du Jedi***
- ***L'empire contre-attaque***
- ***Spider Man contre Mysterio***
- ***les Aristochats***
- ***Blanche-neige et les sept nains***

Emma et le cheval d'argent
Sami et Julie :
- ***Le sorcier de Quiberon***
- ***Disparition au château de Versailles***
- ***Opération mer propre***
- ***Le zoo***

Sami et Julie champions de ski
Le match de foot de Sami et Julie
Sami et Julie à Londres
Anong et la grenouille de jade
Les héros du CP :
- ***Sortie à la ferme***
- ***A Paris***

Documentaire

Ici et ailleurs- Florence Aubenas

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse
8 rue du Château - Ennery
Courriel : eimd.secretariat@gmail.com
Pour tous renseignements et inscriptions :
Tél : 03 87 71 89 20

Week-end culturel
31 mars et 1er avril 2023

Comédie musicale avec la participation des élèves, des professeurs, de tous les ensembles de l'EIMD, en collaboration avec l'atelier théâtre « Activ'théâtre » de Trémery, dirigé par Didier Cabirol.

Gala de Danse avec toutes les classes de danse classique et modern' jazz de l'école.
En première partie, démonstration de tango argentin donnée par l'atelier tango de l'école.

Sportifs à l'honneur

Champions de Moselle !

Clara Martin-Wilhem et Bastien Delomme, d'Argancy Pétanque, ont participé dimanche 23 avril, à Boulay, au championnat de Moselle dans la catégorie benjamins-minimes. Après avoir battu l'équipe d'Hagondange en demi-finale 13 à 6, ils ont brillamment remporté la finale contre Val de Guéblange 13 à 5.

Ils sont donc champions de Moselle en doublette pour l'année 2023 .

Bastien et Clara

Ecole de pétanque

Les voiles de Metz-Olgy

Le Cercle de Yachting à Voile de la Moselle a organisé la Régate Départementale « Les voiles de Metz-Olgy prix de la commune d'Argancy ».

Une météo plutôt sympathique jusqu'à 15 heures a permis de faire trois belles courses le matin et deux l'après-midi . Les neuf bateaux sur place ont pu se disputer un podium bien serré. Jocelyne Emmendoerffer, maire d'Argancy a remis la coupe à l'équipage gagnant : Pascal Carmier et Denis Thilmont.

Félicitations !

Quad' neuf Argancy

En 2022, Gilles Bertrand reprenait les rênes de l'association Quad'neuf Argancy en sommeil depuis plusieurs années.
Lors de l'assemblée générale, il a fait le point de l'année écoulée : la saison 2022 s'est bien déroulée avec 79 adhérents. Pour 2023, il a de nouveaux projets, la priorité étant la remise en état de deux circuits, le terrain de cross pour les enfants et celui des adultes. Le projet est de mettre en place un terrain de trial qui serait le seul de la région. Pour faire découvrir les différentes activités aux habitants d'Argancy et des communes voisines, une journée, porte ouverte va être organisée, mais également des journées d'entraînements en collaboration avec la fédération de motocyclisme (CFFM) de Moselle et des stages de pilotage pour les plus jeunes .

Comité

Président :	Gilles Bertrand
Vice-président :	Claude Girelli
Trésorier :	Damien Bertrand
Secrétaire :	Stéphane Wilrig
Assesseurs :	Davy Bertrand
	Jérémy Christini
	Anthony Di Muro
	Sébastien Traxel
	Kévin Moret
	Yassine Djebli

Contact
Tél : 06 01 91 74 87
Courriel : bertrand.gilles57@gmail.com

Horaires d'ouverture :
- dimanche et jours fériés de 9 H 30 à 12 H 00
  et de 14 H 00 à 18 H 00

Cotisations
- Enfants jusqu'à 12 ans : 30 €
- Adultes : 70 €

Family Airsoft Team 57

Air soft une nouvelle activité qui se développe à Argancy

Paul Rimbert, le président de l'association en parle :

« Décrire simplement l'airsoft : c'est une activité de loisir sportif dans laquelle les participants utilisent des répliques d'armes à feu qui propulsent des billes de plastique de 6mm.

C'est avant tout un jeu de stratégie qui repose sur la tactique et la cohésion d'équipe. Dans l'airsoft, l'objectif ne se limite pas à tirer sur l'adversaire. Tous les joueurs sont munis d'une protection oculaire obligatoire répondant à une réglementation stricte. La comptabilisation des touches est dépendante de la sincérité des joueurs touchés d'où l'importance du fair play dans cette discipline.

L'association partage le terrain de Quad'neuf situé à Rugy. »

Comité

Président :	Paul Rimbert
Vice-présidente :	Julia Specia
Secrétaire :	François Wilmes
Secrétaire adjoint :	Quentin Cesal
Trésorier adjoint :	Dorian Sibert
Assesseurs :	Yoan Bentz - Eliott Dincher
	Camille Barthelemy

Contact
Paul Rimbert : 06 78 09 13 56

La brève écolo

L'eau, une ressource précieuse qui pourrait venir à manquer

Économiser l'eau n'est pas qu'une question de budget. C'est aussi un enjeu environnemental majeur. Si l'eau n'est certes pas rare sur la planète (elle recouvre 72 % de la surface du globe), l'eau douce l'est en revanche davantage, ne représentant que 2,8 % du volume global.

Entre 1920 et aujourd'hui, la population mondiale a quasiment quadruplé et ses besoins en eau potable ont eux aussi augmenté, pas nécessairement en proportion, puisque nous consommons six fois plus d'eau qu'il y a un siècle.

Ces dernières décennies, les messages incitant chacun à ne pas gaspiller l'eau se sont multipliés. On pourrait se demander pourquoi lorsque l'on ne vit pas dans une région menacée par un risque visible de désertification. Pourtant, les stocks d'eau sont de plus en plus sous pression alors que le changement climatique entraîne une modification du régime des pluies et notre région est, elle aussi, impactée.

Les solutions trouvées pour maintenir l'apport en eau (puisage des nappes phréatiques, construction de barrages ou encore dessalage de l'eau de mer) apportent aussi leur lot de problèmes. Il est en conséquence devenu plus qu'urgent d'agir collectivement mais aussi individuellement pour éviter au maximum tout gaspillage.

Chacun doit prendre conscience qu'il faut réagir vite et nous vous apportons quelques idées

Récupérer les eaux usées

Nous avons quotidiennement besoin d'eau, même si elle ne doit pas être nécessairement potable. La plupart du temps, nous utilisons une eau propre à la consommation pour des activités qui n'en nécessitent pas et qui pourrait être substituée par une eau non traitée. Nous pourrions ainsi réduire en grande quantité notre consommation d'eau potable et alléger notre facture par la même occasion.

Comment réutiliser les eaux usées ?

Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser vos plantes : un reste de café ou de thé pour arroser vos plantes d'intérieur fera aussi bien l'affaire.

Eviter les pertes grâce à l'adoption de bonnes habitudes

Chaque année, des millions de litres sont perdus à cause de nos mauvaises habitudes et de nos mauvais comportements. En mettant bout à bout des petits gestes du quotidien, tous ensemble, nous pouvons éviter la perte d'une immense quantité d'eau.

Comment éviter de perdre de l'eau ?

Dans la salle de bain :

- préférez les douches courtes aux bains. 39% de l'eau que nous utilisons quotidiennement est allouée à la douche et au bain.
- Lorsque nous nous brossons les dents, utilisons un verre et fermons le robinet. Ce geste économisera 1 à 2 litres d'eau, soit environ1 000 litres par an.

Dans la maison

- Contrôler son compteur d'eau avant et après une période d'absence. Cela permet de repérer facilement la présence de fuites.
- Penser à installer un limiteur de fuites : il ferme l'arrivée d'eau en cas de rupture subite d'une conduite d'eau. En cas de perte systématique (un robinet qui fuit), le système ferme l'arrivée au bout d'un certain temps.

Economiser l'eau dans chaque pièce grâce à des installations simples

Salles de bains, cuisines et autres toilettes sont les pièces dans lesquelles nous avons le maximum de possibilité de réduire notre consommation d'eau.

- Remplacer le pommeau de douche par un pommeau à économie d'eau : un système de filtre augmente la résistance mécanique ce qui diminue le débit de l'eau tout en ayant une pression convenable.
- Installer un limiteur de débit sur les robinets. En combinaison avec un mousseur, cela permet d'offrir un jet d'eau suffisant pour un rinçage efficace (quand on se lave les mains, par exemple).
- Privilégier l'utilisation du lave vaisselle.
- Envisager l'achat d'un robinet thermostatique : cet équipement permet de régler la température de l'eau au préalable. Ainsi, vous ne perdez pas d'eau en cherchant la bonne température. Encore quelques litres d'eau gagnés !
- Employez la même eau plusieurs fois : quelquefois, l'eau chaude met un certain temps à arriver ! En attendant, vous pouvez placer un récipient sous le robinet et recueillir l'eau froide. Elle vous servira par exemple à nettoyer vos légumes ou à arroser vos plantes.

- Installer si possible des toilettes munies d'un réservoir à double chasse (6 litres pour les grandes évacuations, 3 litres pour les petites). Une famille de 4 personnes ne consomme plus que 96 litres par jour - au lieu de 216 pour un réservoir 9 litres - soit une économie de 45 m^3 par an. Si vous ne disposez pas d'une double chasse, remplissez une ou deux bouteilles et déposez-les dans le réservoir de vos toilettes. Il est aussi possible de déplacer le flotteur pour réduire le volume d'eau.

Le saviez-vous ?

Une fuite dans les toilettes peut engendrer jusqu'à 140 000 litres d'eau perdus par an.

Au jardin

Récupérer les eaux de pluie

Les eaux de pluie constituent une source d'approvisonnement non-négligeable. Les ruissellements sur un terrain pentu et les toitures peuvent permettre de récupérer des quantités considérables. Les eaux ainsi récupérées doivent être stockées pour répondre aux besoins en arrosage pendant les périodes sèches. Il existe aujourd'hui des containers de toute contenance pouvant suffire à couvrir les besoins en eau d'un jardin.

Choisir des plantes adaptées

Les variétés anciennes et locales de légumes ou d'arbres fruitiers, parce qu'elles sont adaptées à notre terroir ou notre climat, sont en général moins gourmandes en eau et résistent mieux à la sécheresse. De même, les variétés ornementales, naturellement présentes dans la région sont à privilégier.

Couvrir le sol

Couvrir le sol du jardin, que ce soit avec un paillage classique, un mulch de déchets végétaux ou encore avec un bois raméal fragmenté, permet de garder la fraîcheur et l'humidité. Les besoins en arrosage sont alors considérablement diminués.

Favoriser la constitution de l'humus

L'humus retient l'eau en été et fait office d'éponge en hiver. Les apports de matières organiques, en favorisant la constitution d'un humus, jouent un rôle essentiel dans la problématique d'économie d'eau. Plus le sol est riche en humus, plus les besoins en arrosage diminuent.

Comment arroser ?

Il faut tenir compte des pluies avant d'arroser. La pluie est suffisante à partir de 5mm (sur une journée). Quand il fait chaud, l'eau s'évapore avant même de pénétrer dans le sol.

En fin de printemps et en été, on conseille d'arroser le soir afin que l'eau puisse pénétrer en profondeur pendant la nuit. Au début du printemps et en automne, il est préférable d'arroser en fin de matinée lorsque le sol est déjà un peu réchauffé.

Chaque plante a des besoins particuliers en eau. Habituez vos plantes à des arrosages espacés dans le temps. Elles iront chercher l'eau en profondeur et développeront ainsi, un système racinaire plus important. Quand vous arrosez ne faites pas semblant, le sol doit être humide en profondeur. Mouiller la terre en surface ne sert à rien.

Rives de Moselle

Le territoire de la Communauté de Communes représente 52 312 habitants, 126 km^2 et 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 03 87 51 77 02
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr

Aides à l'amélioration de l'habitat

Pensez-y et n'hésitez pas à contacter Rives de Moselle !

Les subventions concernent les immeubles ou installations de plus de 15 ans à l'échelle des 20 communes du territoire. Elles s'adressent uniquement aux particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs et aux copropriétés (hors bailleurs sociaux).

La communauté de communes ne finance que deux dossiers sur une période de 15 ans par type de subvention et par habitation, dans la limite des plafonds définis dans le règlement.
Il est possible de solliciter plusieurs subventions concomitamment.
Tous les types de subventions sont cumulables entre eux et avec l'abondement versé dans le cadre de l'OPAH.
Les subventions ne sont pas liées à des conditions de ressources ou de gain énergétique.

Seuls les travaux exécutés par des entreprise labellisées RGE sont subventionnés.

Travaux éligibles

- Isolation de toiture
- Isolation thermique extérieure
- Ravalement de façades
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement du système de chauffage

Le règlement complet ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site : www.rivesdemoselle.fr

Pass' logement

Rives de Moselle a mis en place un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété, dénommé Pass' Logement, permettant aux acquéreurs d'un bien immobilier (neuf ou ancien) d'obtenir, sous conditions, une subvention d'un montant forfaitaire de 5000 €, indépendamment de leur situation matrimoniale ou patrimoniale.
Pour prétendre à l'octroi de cette subvention, les conditions ci-après doivent être respectées :

- Etre primo-accédant : le ménage acquiert un bien immobilier pour la première fois ;
- Avoir présenté son projet auprès du C.A.L.M. (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) ;
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds définis.

Aide à l'installation de jeunes

Rives de Moselle a décidé d'accompagner les jeunes du territoire pour leur première installation dans un logement locatif.

Ainsi, en partenariat avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), une aide de 200 € (+ 100 € par enfant à charge) est mise en place afin d'acquérir le mobilier de première nécessité.

La demande est à effectuer auprès du CLLAJ, qui s'assurera de l'éligibilité du ménage au dispositif :

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
Maison des associations
1, rue du Coëtlosquet
57000 METZ
03 87 69 04 18
contact@boutique-logement.fr

Accès aux déchèteries

L'accès aux déchèteries est réservé gratuitement aux habitants de la Communauté de communes (un badge d'accès est nécessaire).
Le prêt ou l'utilisation d'une carte de particulier lors de la réalisation de travaux par un professionnel sont interdits.
Le volume d'apport, tout déchet confondu, est limité à 2m^3 par visite et par jour.

Obtenir mon badge d'accès en déchèterie

L'accès en déchèterie est refusé à toute personne n'ayant pas de badge. Pour recevoir votre badge, merci de remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la communauté de communes.

Horaires d'hiver
Du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante

	Ennery	Maizières-lès-Metz	Richemont	Talange
Lundi	Fermée	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
Mardi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	10h - 12h 14h - 17h
Mercredi	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
Jeudi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	10h - 12h 14h - 17h
Vendredi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
Samedi	10h - 17h	10h - 17h	10h - 17h	10h - 17h

Horaires d'été
Du changement d'heure 1er avril au 31 octobre

	Ennery	Maizières-lès-Metz	Richemont	Talange
Lundi	Fermée	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
Mercredi	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
Vendredi	9h - 12h 14h - 18h	19h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Samedi	9h - 18h	10h - 18h	9h - 18h	9h - 18h

Plus de détail sur : www.rivesdemoselle.fr

Les déchets autorisés

- Batteries, piles
- Bois,
- Capsules de café en aluminium
- Cartons d'emballage
- Cartouches d'encre
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : TV, Hifi, électroménager, téléphones portables, etc.
- Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : radiographies, acides et bases, produits phytosanitaires, colles, solvants, peintures, etc.
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : lancettes, aiguilles, etc. (uniquement à Talange et à Richemont)
- Ferrailles
- Gravats
- Huiles de vidange et ménagères
- Lampes à économie d'énergie
- Plâtre (uniquement à Ennery et à Maizières-lès-Metz)
- Pneus de véhicules légers sans jantes (uniquement à Talange et à Richemont).
- Pots souillés de peinture ou de solvants vides
- Tout-venant
- Meubles (benne Eco-mobilier)
- Végétaux (sans sacs plastiques)
- Verre
- Vêtements et articles de maroquinerie

Police municipale mutualisée

Ay-sur-Moselle, Ennery, Argancy,
Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Malroy

Tél : 06 08 37 12 05
En cas d'absence :
Gendarmerie nationale : 17

Les beaux jours reviennent, les longs week-end et les vacances approchent. Il est temps de penser à signaler vos absences, qu'elles soient de longue ou de courte durée.

L'opération « tranquillité vacances » est réalisée gratuitement tout au long de l'année et tout particulièrement pendant la période estivale.

Le formulaire est à télécharger sur le site de la commune : www.argancy.net, rubrique « vivre à Argancy », ou à retirer directement en mairie.

Il est fortement conseillé de faire cette démarche au moins 8 jours avant votre départ.

N'hésitez pas à signaler à la police municipale toute présence suspecte ou tout passage de véhicule qui pourrait s'apparenter à du repérage.
La lutte contre les atteintes aux biens (cambriolages, vols divers…) est une de nos priorités.

Pendant votre absence, pensez à faire ouvrir vos volets, à ne pas laisser la boîte aux lettres déborder de courriers ou de prospectus et dans la mesure du possible, à faire entretenir vos espaces verts. Continuez à faire vivre votre maison comme si vous étiez présents.

Mon ami le chien

Je tiens mon chien en laisse

La commune d'Argancy a la chance de posséder des espaces verts et des lieux de promenades où bon nombre d'entre vous se rendent, de même que de nombreuses personnes des villages voisins.

Malheureusement force est de constater que beaucoup, beaucoup trop même, de ces personnes ne respectent pas les règles instaurées dans ces lieux.

Il vous est rappelé que tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la commune, y compris aux étangs. Aucune raison, ni aucune excuse ne peut vous faire déroger à cette règle. Le respect de cette obligation évitera des situations fâcheuses rencontrées récemment.

Je ramasse ses déjections

Je vous rappelle aussi que le savoir-vivre est une règle essentielle en société et qu'il conviendrait donc de ramasser systématiquement les déjections laissées par votre chien sur la voie publique. La municipalité a fait le nécessaire pour installer des distributeurs de sacs à cet effet. Ces faits se multipliant, les agents de la Police Municipale vont procéder à des verbalisations dès que des propriétaires indélicats seront pris sur le fait.

Le service de police municipale mutualisée

Divers objets trouvés attendent leur propriétaire

Drone, vêtements, clés, lunettes... De nombreux objets égarés et trouvés par des promeneurs attendent leur propriétaire à la mairie.
Pensez-y !

A savoir

Rappel à nos amis les cavaliers

Les terrains de jeux de nos enfants, les trottoirs sont régulièrement souillés par des crottins ; les écuries de la commune ont été une nouvelle fois sensibilisées.

Si beaucoup de cavaliers jouent le jeu et ramassent les crottins, il reste quelques récalcitrants.

Allez, encore un effort pour le bien-être de tous.

Le bruit

L'utilisation des machines bruyantes telles que les tondeuses, raboteuses, scies mécaniques... sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore. Ces actes sont réglementés par l'arrêté municipal n°52 de 2013.

Les travaux bruyants sont autorisés :

- les jours ouvrables,
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à19h30
- les samedis,
de 9h00 à12h00 et de 15h00 à19h00
- les dimanches et jours fériés,
de 10h00 à12h00.

Entretien des trottoirs

Chaque riverain doit entretenir le trottoir devant son habitation : ramassage des feuilles en automne, déneigement en hiver, désherbage... Un petit coup de balai de temps en temps permet de maintenir un environnement propre et agréable pour tous.

Nous rappelons que votre responsabilité peut être engagée en cas de chute, si le trottoir devant votre domicile est sale ou glissant.

Feux de jardins

Par arrêté, il est interdit de brûler les déchets de coupes de branches, feuilles, gazon et autres.

Système d'alerte et d'informations des populations

Depuis 2018, un dispositif d'alerte, propriété de l'Etat, a été installé sur le toit de la mairie.

Tous les premiers mercredis du mois, à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'1minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes.
La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Que faire si les sirènes sonnent ?

Si on vous demande de vous confiner : arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation. Bouchez les ouvertures (aérations, cheminées) collez du gros ruban adhésif autour des portes et des fenêtres. Ces mesures vous protégeront d'une pollution d'atmosphère.
Les autorités donne l'ordre d'évacuer : faites-le dans les plus brefs délais.

Les consignes à appliquer seront diffusées sur les antennes de Radio France. Il est donc conseillé d'avoir toujours chez soi un poste de radio fonctionnant à piles en état de marche.

C'est la saison des tiques et des chenilles processionnaires

Comment se prémunir lors d'une promenade dans la nature ?

Tiques

- Je couvre bras et jambes avec des vêtements longs et je mets mon pantalon dans les chaussettes.
- J'évite les broussailles, les fougères et les herbes hautes.
- Je pense à prendre avec moi un tire-tique.
- Quand je rentre, j'inspecte soigneusement toutes les parties de mon corps, en particulier : les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles. Je me fais aider pour le dos, la nuque ...

Les tiques plus actives d'avril à novembre sont responsables de **la maladie de Lyme.**

Cette infection provoque, si elle n'est pas soignée, de graves atteintes neurologiques, cardiaques et articulaires.

Chenilles processionnaires

- Je ne m'approche pas des chenilles ou de leurs cocons et surtout je ne les touche pas.
- Je ne me promène pas sous un arbre porteur d'un nid.
- Je porte des vêtements protecteurs dans les zones infestées (manches et pantalons longs).
- J'évite de me frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade.
- En cas de doute, je prends une douche et je change d'habits en rentrant.

Après une première réaction allergique aux poils de chenilles, il faut éviter tout nouveau contact car des réactions immunitaires de plus en plus sévères sont à craindre.

Reprise de la boulangerie

Aux Saveurs d'Olgy

Depuis le 15 mars 2023, changement de propriétaire.
C'est dorénavant Fabien Malard qui assurera la continuité des services proposés jusqu'alors par Virginie Florentin.
Souhaitons à Fabien Malard pleine réussite dans la reprise de ce commerce dit « essentiel » dans les petites communes comme la nôtre et plein succès à Virginie Florentin dans son nouveau choix de vie.

Urbanisme

Déclarations préalables et permis de construire délivrés.
Période du 31/12/2022 au 31/03/2023

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Hottier Alain	6 square des Primevères à Argancy	Rénovation de la toiture
Gamel Matthieu	25 rue des Lilas à Argancy	Installation de volets roulants solaires
Mortelette Pascal	9 rue des Mésanges à Argancy	Remplacement d'un abri de jardin en bois par un abris en résine
Roesslinger François	3 rue des Vignes à Rugy	Remplacement des menuiseries extérieures
Favata Georges	2 rue de Metz à Olgy	Réfection de la toiture (entrepôt)
Georges Christian	10 rue du Calvaire à Rugy	Remplacement de la porte de garage
Mairie	54 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade du groupe scolaire
Mairie	1 place Anne de Méjanès à Argancy	Ravalement de façade de la mairie
Mairie	7 rue de Bussière à Argancy	Clôture
Eggrickx Gérald	Rue de Lavaux à Olgy	Abri de jardin
Copropriété La Fontaine Mme Parra Jacqueline	12 rue de Metz à Olgy	Dépose et repose de planches de rive Habillage des planches
EIRL Kevin Bertin 47 grand rue Trémery	16 rue des Pensées à Rugy	Création d'une fenêtre
Collignon Jean-Paul	24 rue des Tilleuls à Argancy	Rénovation de toiture et ravalement de façade
Schwartz Thomas	13 rue de Bussière à Argancy	Rénovation muret
Ferreira De Sousa Berson Jessica	40 rue de Bussière à Argancy	Ouverture du mur sous escalier. Suppression d'une partie de la clôture et réhausse de la clôture existante

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Cornille Maïté	15 rue des Lilas à Argancy	Extension d'une maison individuelle
Pandetta Sébastien	Rue des Jardins à Argancy	Construction d'une maison individuelle
Boaro Cédric	Rue des Mirabelliers à Rugy	Construction d'une maison individuelle
Weber Xavier	18 rue des Pensées à Rugy	Création d'une extension
Celax Immo	6/8 place de la Liberté à Olgy	Réhabilitation d'un corps de ferme et d'une grange

A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat civil

Naissances

Nathan Charpentier	né le 17 février 2023
Charlotte Reymond	née le 23 février 2023
Juliette Simonin	née le 16 mars 2023
Liya Rouafi Sary	née le 1er avril 2023
Marius Gaillot	né le 2 avril 2023

Mariages

Thomas Herbst et Anne Solana
mariés le 4 février 2023

Yann le Gleuher et Rachel Borowko
mariés le 4 mars 2023

Maxime Lemahieu et Flavie Perrin
mariés le 22 avril 2023

Décès

Gisèle Crépatte décédée le 29 mars 2023
Patrice Freyne décédé le 25 avril 2023

Inscription noces d'or

Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou plus encore, signalez-vous en mairie ! Une surprise vous sera réservée.

Garde des médecins
Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire
Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.
Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.

Manifestations du semestre

Mai

01	Color Run	Ecole Buissonnière	
	Journée porte ouverte	CYVM	Base nautique
	Championnat de printemps	Tennis Club Argancy	
07	Championnat de printemps	Tennis Club Argancy	
08	Commémoration du 8 mai	Municipalité	
	Régate Lorraine nautisme	CYVM	Base nautique
09	CDC Vétérans	Argancy Pétanque	Boulodrome
14	Championnat de printemps	Tennis Club Argancy	
18	Régate de club	CYVM	Base nautique
20	Plateau U6-U7	US Argancy	Complexe sportif
21	Championnat de printemps	Tennis Club Argancy	
28	Championnat de printemps	Tennis Club Argancy	

Juin

02	Tournoi Vinoshop	Argancy Pétanque	Boulodrome
04	Régate Coco's Cup	CYVM	Base nautique
04	Championnat seniors A	US Argancy	Complexe sportif
10	Les voiles de l'espoir	CYVM	Base nautique
11	Régate Ladie's cup	CYVM	Base nautique
13	Championnat de Moselle	Argancy Pétanque	Boulodrome
16-18	Régate du Bono	CYVM	Base nautique
	Triplette Vétérans	Argancy Pétanque	Boulodrome
17	Feu de la Saint Jean	Inter-association	Boulodrome extérieur
	Spectacle théâtre / danse	Ecole Buissonnière	Salle des fêtes
23-25	Concours hippique	ACP Olgy	Les écuries d'Olgy
25	Régate de la sardine	CYVM	Base nautique

Juillet

01	Fête du trappeur	Ecole Buissonnière	
29-30	Fête patronale	US Argancy	Boulodrome extérieur

Août

27	Vide grenier	US Argancy	Complexe sportif

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70
mairie@argancy.fr
www.argancy.net

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Plume sarl : 06 87 55 55 88